

Yves BRUN  
Dominique DENIEL  
Frédérique DENIEL-HOSTIOU  
Laëtitia GUILLEMOT  
Paul GUILLOU  
Hubert HENRY  
Pierre-Yves LE CORRE  
Florent MICHEL  
Odile RICOULT  
Mikaël ROCUET  
François RODRIGUEZ  
David TRIPON

Experts-Comptables  
Commissaires aux comptes

Association LA MARELLE

3 rue Louis Pasteur  
29390 SCAËR

---

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice clos le 31.12.2018**

**OUEST CONSEILS QUIMPER**

3 allée François Bazin - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex  
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78 - Email : [contactquimper@ouestconseils.fr](mailto:contactquimper@ouestconseils.fr)

Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Conseil Régional de Bretagne  
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VANNES - AURAY - LORIENT - QUIMPER - BREST



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

---

Aux membres de l'association LA MARELLE,

## ▪ Opinion

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA MARELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## ▪ Fondement de l'opinion

---

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

## ▪ **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère approprié des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ▪ **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### *Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## ▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A QUIMPER, le 11 avril 2019

  
Société QUEST CONSEILS AUDIT  
Commissaire aux Comptes  
Florent MICHEL

## Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement	2 743.28	2 743.28		
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	4 893.58	4 893.58		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions	43 461.08	8 378.59	35 082.49	37 256.49
	Installations techniques Matériel et outillage	59 059.82	44 316.34	14 743.48	18 811.78
	Autres immobilisations corporelles	79 883.86	69 223.82	10 660.04	13 739.26
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 120.00		2 120.00		
<b>Total I</b>	<b>192 161.62</b>	<b>129 555.61</b>	<b>62 606.01</b>	<b>69 807.53</b>	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison <b>Total II</b>				
	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<b>Créances (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	55 183.04		55 183.04	75 973.53
Autres créances	58 243.96		58 243.96	44 116.14	
Valeurs mobilières de placement	45 000.00		45 000.00	65 000.00	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	76 147.74		76 147.74	61 844.69	
Charges constatées d'avance (3)	6 688.84		6 688.84	8 984.89	
<b>Total III</b>	<b>241 263.58</b>		<b>241 263.58</b>	<b>255 919.25</b>	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>433 425.20</b>	<b>129 555.61</b>	<b>303 869.59</b>	<b>325 726.78</b>	

Ouest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT

3 Allées François Bazin

CS 23023

29334 QUIMPER Cedex

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	143 949.20	143 949.20
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	43 860.44-	25 265.83-
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)</b>	13 690.86-	18 594.61-
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports	6 250.00	11 250.00	
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	21 033.84	25 998.22	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
<b>Total I</b>	113 681.74	137 336.98	
	<b>Total II</b>		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison		
	Provisions pour risques	3 538.00	
	Provisions pour charges	41 032.99	35 193.99
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	8 550.00	5 000.00
	Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>Total III</b>	53 120.99	40 193.99	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	4 846.33	15 154.57
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 233.85	5 692.84
	Dettes fiscales et sociales	42 120.22	40 964.42
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	30 315.99	27 837.88
Instrument de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	49 550.47	58 546.10
	<b>Total IV</b>	137 066.86	148 195.81
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	303 869.59	325 726.78

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

87 516.39

89 649.71

6 240.08

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	12 585.49		10 676.35		1 909.14	17.88
Production vendue de Biens et Services	145 247.65		156 618.90		11 371.25	7.26
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	500 986.43		502 209.25		1 222.82	0.24
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15 000.25		31 603.84		16 603.59	52.54
Collectes						
Cotisations	6 323.34		6 408.33		84.99	1.33
Autres produits	7.90		16.13		8.23	51.02
<b>Total I</b>	<b>680 151.06</b>		<b>707 532.80</b>		<b>27 381.74</b>	<b>3.87</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	146 938.15		152 535.30		5 597.15	3.67
Impôts, taxes et versements assimilés	10 101.30		11 105.70		1 004.40	9.04
Salaires et traitements	395 407.26		413 524.48		18 117.22	4.38
Charges sociales	123 789.81		135 839.03		12 049.22	8.87
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 167.88		13 632.24		1 464.36	10.74
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 447.00		7 484.00		2 963.00	39.59
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	6.71		119.90		113.19	94.40
<b>Total II</b>	<b>698 858.11</b>		<b>734 240.65</b>		<b>35 382.54</b>	<b>4.82</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>18 707.05</b>		<b>26 707.85</b>		<b>8 000.80</b>	<b>29.96</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

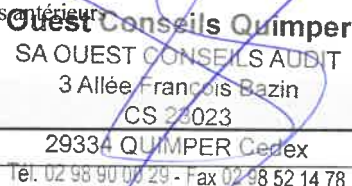
**Ouest Conseils Quimper**  
SA OUEST CONSEILS AUDIT  
3 Allée François Bazin  
CS 23023  
29334 QUIMPER Cedex  
Tél. 02 98 90 00 28 - Fax 02 98 52 14 78

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	917.92		1 245.55		327.63	26.30
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>917.92</b>		<b>1 245.55</b>		<b>327.63</b>	<b>26.30</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	205.19		212.23		7.04	3.32
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	<b>205.19</b>		<b>212.23</b>		<b>7.04</b>	<b>3.32</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>712.73</b>		<b>1 033.32</b>		<b>320.59</b>	<b>31.03</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>17 994.32</b>		<b>25 674.53</b>		<b>7 680.21</b>	<b>29.91</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 248.63		4 784.16		535.53	11.19
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 854.93		7 365.70		1 510.77	20.51
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>10 103.56</b>		<b>12 149.86</b>		<b>2 046.30</b>	<b>16.84</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 250.10		5 069.94		2 819.84	55.62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>	<b>2 250.10</b>		<b>5 069.94</b>		<b>2 819.84</b>	<b>55.62</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>7 853.46</b>		<b>7 079.92</b>		<b>773.54</b>	<b>10.93</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>691 172.54</b>		<b>720 928.21</b>		<b>29 755.67</b>	<b>4.13</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>701 313.40</b>		<b>739 522.82</b>		<b>38 209.42</b>	<b>5.17</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>10 140.86</b>		<b>18 594.61</b>		<b>8 453.75</b>	<b>45.46</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 450.00				1 450.00	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 000.00				5 000.00	
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	<b>13 690.86</b>		<b>18 594.61</b>		<b>4 903.75</b>	<b>26.37</b>

  
**Ouest Conseils Quimper**  
 SA OUEST CONSEILS AUDIT  
 3 Allée François Bazin  
 CS 23023  
 29334 QUIMPER Cedex  
 Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Néants

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néants

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Changement de méthode**

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Néants

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Etat des immobilisations

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	2 743		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	4 894		
Constructions sur sol propre		43 461		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		58 051		10 701
Matériel de transport		48 893		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		40 434		1 837
	TOTAL	190 840		12 538
Prêts, autres immobilisations financières				2 120
	TOTAL			2 120
	TOTAL GENERAL	198 476		14 658

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			2 743	2 743
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			4 894	4 894
Constructions sur sol propre				43 461	43 461
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 692	59 060	59 060
Matériel de transport			11 281	37 612	37 612
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				42 272	42 272
	TOTAL		20 973	182 405	182 405
Prêts, autres immobilisations financières				2 120	2 120
	TOTAL			2 120	2 120
	TOTAL GENERAL		20 973	192 162	192 162

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	2 743			2 743
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	4 894			4 894
Constructions sur sol propre		6 205	2 174		8 379
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		39 239	5 077		44 316
Matériel de transport		37 799	3 285	11 281	29 802
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		37 790	1 632		39 421
	TOTAL	121 032	12 168	11 281	121 919
	TOTAL GENERAL	128 669	12 168	11 281	129 556

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	2 174				
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 077				
Matériel de transport	3 285				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 632				
<b>TOTAL</b>	<b>12 168</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 168</b>				

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		3 538			3 538
Pensions et obligations similaires	35 194	6 909	1 070		41 033
<b>TOTAL</b>	<b>35 194</b>	<b>10 447</b>	<b>1 070</b>		<b>44 571</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35 194</b>	<b>10 447</b>	<b>1 070</b>		<b>44 571</b>
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		<b>15 447</b>	<b>1 070</b>		

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 120	2 120	
Autres créances clients	55 183	55 183	
Débiteurs divers	58 244	58 244	
Charges constatées d'avance	6 689	6 689	
<b>TOTAL</b>	<b>122 236</b>	<b>122 236</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4	4		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 842	4 842		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 234	10 234		
Personnel et comptes rattachés	25 922	25 922		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 198	16 198		
Autres dettes	30 316	30 316		
Produits constatés d'avance	49 550	49 550		
<b>TOTAL</b>	<b>137 067</b>	<b>137 067</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	137			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 201			

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	56 177
<b>Total</b>	<b>56 177</b>

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4
Dettes fiscales et sociales	35
Autres dettes	24 485
<b>Total</b>	<b>24 524</b>

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 689
<b>Total</b>	<b>6 689</b>
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	49 550
<b>Total</b>	<b>49 550</b>

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

#### **Valorisation des contributions volontaires**

Mise à disposition de personnel : 85 485 €

Frais de personnel technique forfait 25h : 1 565.00 €

Frais divers de personnel : 17 651.65 €

Frais FRMJC Poste de directeur : 66 268.00 €

Mise à disposition gratuite de biens : 71 751 €

Electricité : 31 744 €

Eau : 1 968 €

Fournitures diverses : 13 963 €

Mises à disposition de locaux : 22 107 €

Maintenance : 768 €

Frais de Télécommunication : 390 €

Redevance ordures ménagères : 811 €

La valorisation du bénévolat est effectuée suivant le bareme suivant :

- Fonction animateur : 13.83 €/heure (y compris charges patronales).

Le nombre d'heures effectuées est de 3 730.

- Fonction Dirigeant (Bénévoles administrateurs) : 41.49 €/heure (y compris charges patronales).

Le nombre d'heures effectuées est de 519.

#### **Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 800 euros et correspond au contrôle légal des comptes.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La dotation au 31-12-2018 est de 6 909€. Une reprise de provision de 1 070€ a été comptabilisée au 31-12-2018 suite, au départ de 2 salariés.